

Ecole Doctorale IAEM Lorraine

Compte rendu de la réunion du conseil du 22 juin 2020

En visio-conférence (avec TEAMS) de 9h à 12h00

Présents (statutaires) : Rezak AYAD, Souad BOUTAGUERMOUCHET, Dominique DALOZ, Sabrina FERRY-TRITZ, Pierrick GAUDRY, Sara HIMMICHE, Jean LEVEQUE, Eric LEVRAT, Stéphane MARCHAL remplaçant Konrad SZAFNICKI, Nathalie SAUER, Frédéric ROBERT, Amar ROUANE, Nathalie SAUER, Laurent VIGNERON

Présents (invités) : Didier ANCIAUX représentant Nidhal REZG (Dir. LGIPM), Xavier ANTOINE (Dir. IECL), Imed KACEM (Dir. LCOMS), Yves LAPRIE (Dir. AM2I), Jean-Yves MARION (Dir. Loria), Didier MAQUIN (Dir. ED IAEM), Ali SIADAT remplaçant Gabriel ABBA (Dir. LCFC), Noureddine ITAKORABET (Dir. GREEN), Didier WOLF (Dir. CRAN)

Ordre du jour

– Informations diverses sur la vie de l’Ecole

- Point sur les effectifs
- Bilan de l’année 2019 (durée des thèses, budget, ACT, Hdr)
- Prix de thèse établissement
- Réinscriptions et soutenances
- Prolongation des contrats doctoraux suite à la crise sanitaire
- Règlement intérieur
- Remplacement des élus doctorants au conseil (mise en place d’élections)
- Mise en place de formations disciplinaires

– Examen des candidatures sur contrats doctoraux UL

– Temps de parole donné aux représentants des doctorants

– Questions diverses

Informations diverses sur la vie de l’école

Didier MAQUIN présente les tableaux et décrit un bilan des différentes activités de l’ED en 2019 : effectifs de l’ED, Budget, ACT, Hdr, Prix de thèse, réinscriptions et soutenances, projet de prolongation des contrats doctoraux suite à la crise sanitaire (se référer aux supports de présentation).

Point sur les effectifs

Effectifs 2020

EFFECTIF des inscrits en 2019-2020 au 10 juin 2020						
	Auto	Info	Maths	EE		Thèses en cours
1A	25	48	16	9	98	98
2A	25	53	12	11	101	101
3A	24	31	17	8	80	77
4A	14	32	5	13	64	40
5A	1	9	3	1	14	10
6A	0	0	1	0	1	1
TOTAL	89	173	54	42	358	327

Comparaison avec 2019

EFFECTIF des inscrits en 2018-2019 au 1er juin 2019						
	Auto	Info	Maths	EE		Thèses en cours
1A	24	55	12	12	103	103
2A	27	32	17	8	84	84
3A	26	46	8	18	98	98
4A	23	29	8	7	57	33
5A	4	4	2	1	11	5
6A	0	0	0	1	1	1
TOTAL	104	166	47	47	354	324

Il y a eu 6 abandons en 2019.

Répartition des effectifs

	Année civile 2019		Année Universitaire 2019-2020			
	# de soutenances		# de 1ère inscription		# total d'inscription	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
U. Lorraine	58	23	71	25	269	84
CentraleSupélec	1				1	2
Total	59	23	71	25	270	86
	82		96		356	

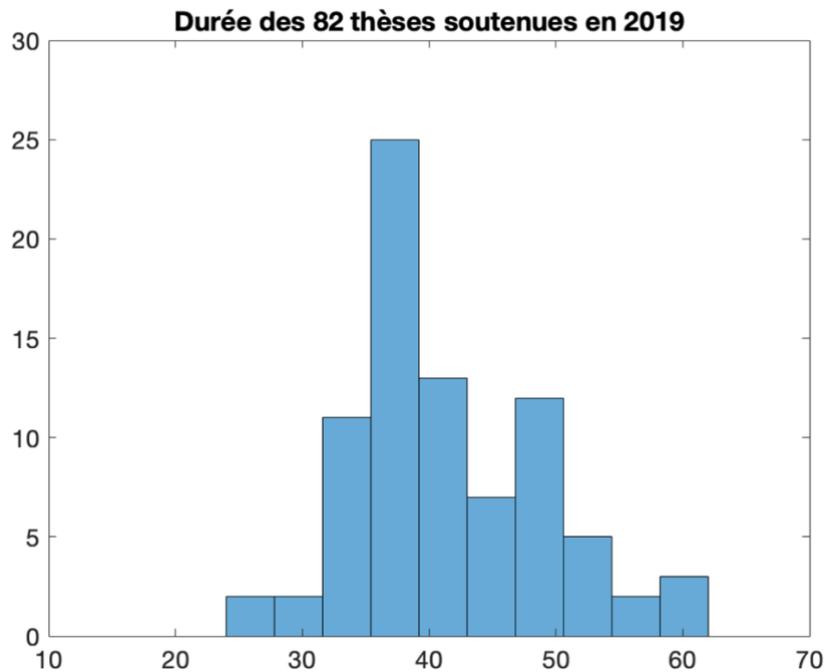
Nature des financements

Université de Lorraine	# de 1ère inscription en 2019-2020	
	Hommes	Femmes
Dotations des EPSCP	14	5
Dotations des EPST	7	3
Programmes spécifiques normaliens et polytechniciens	2	0
Programme spécifique handicap	1	0
Ministère des Affaires Etrangères (dont Campus France, Eiffel, ambassades)	4	3
Autres ministères	1	0
Collectivités territoriales (dont financements régionaux)	9	1
ANR	9	3
Autres dispositifs du PIA (dont Labex, Isite)	10	1
CIFRE	9	3
Partenariat de recherche	0	2
ERC	3	0
Gouvernements étrangers Europe	0	1
Gouvernements étrangers hors Europe	2	3
TOTAL	71	25

Durée des thèses (par domaine scientifique)

Durée des thèses (valeur en mois)	< 40	40 à 52	52 à 72	> 72	Total
1. Mathématiques et leurs interactions	2	5	1	0	8
8. Sciences pour l'ingénieur	3	3	2	0	8
9. Sciences et technologies de l'information et la communication	35	27	4	0	66
Nombre de thèses soutenues	40	35	7	0	82

La durée moyenne est de 41,4 mois ce qui est satisfaisant, la durée médiane étant à 40.0 mois. On note cependant une grande dispersion puisque l'écart type vaut 7.4 mois comme le montre l'histogramme suivant :



Bilan financier

BILAN BUDGET Ecole Doctorale IAEM Lorraine 2019	
Fonctionnement : 51621€ Masse salariale : 3200€	DOTATION : 54 821 €
Aide aux jurys de soutenance	24 100 €
Formations organisées par l'Ecole Doctorale	3 170 €
Vie Ecole Doctorale (événements, posters, déplacements)	7 784 €
Mission Promotion du Doctorat au Mexique avec Campus France	6 802 €
Participation aux formations des doctorants - subventions	11 179 €
TOTAL	53 035 €

ACT et HdR

36 demandes d'ACT et 16 demandes d'autorisation d'inscription à l'HdR ont été instruites pour le compte du Conseil Scientifique.

Prix de thèse établissement

Le candidat proposé, Benjamin Louis Alvarez qui a rédigé un mémoire de thèse intitulé "Théorie de la diffusion pour des modèles mathématiques de l'interaction faible" et dont les travaux se sont effectués sous la direction de Jérémie Faupin à l'IECL a été validé par le Conseil Scientifique du 30 juin.

Compte tenu de la situation sanitaire, le prix de thèse des ED sera remis dans le cadre d'une manifestation des

ED et pas au cours de la cérémonie UL. Une réflexion est en cours dans le cas d'une cérémonie ne pouvant se dérouler en présentiel le 20/11/2020.

Réinscriptions et soutenances

Les soutenances peuvent s'effectuer jusqu'à la fin de l'année civile sans ré-inscription à la condition de déposer la demande de soutenance avant le 21 octobre.

Suite à la situation sanitaire due au COVID19, si la soutenance se déroule entre le 1er janvier et le 28 février 2021, la ré-inscription sera obligatoire mais avec exonération des droits d'inscription (sauf la CVEC). Dans ce cas, la demande de soutenance devra être déposée avant le 31 décembre 2020.

Les modalités de soutenance en visio-conférence sont ensuite rappelées.

Didier WOLF demande si les ED vont devoir reverser une partie de leur budget suite à la crise de COVID-19 ? Dominique DALOZ explique que les montants par ED ont été annoncés au dernier G8.

Noureddine TAKORABET demande des précisions au sujet du statut du co-encadrant (co-encadrant vs co-directeur). Didier MAQUIN indique que seuls les co-directeurs font l'objet de déclaration officielle. L'équipe d'encadrement peut être constituée selon la volonté du directeur de thèse. Imed KACEM souhaiterait que l'UL soutienne plus les jeunes chercheurs qui cherchent à obtenir une HDR.

Prolongation des contrats doctoraux suite à la crise sanitaire

Didier MAQUIN rappelle l'annonce de la Ministre Frédérique Vidal concernant la prolongation des thèses, contrats doctoraux et post-doctoraux impactés par la crise sanitaire ainsi que l'arrêté du 21 avril correspondant. Il détaille ensuite la mise en œuvre et le calendrier du dépôt des demandes et leur traitement (voir les supports de présentation)

Règlement intérieur

- L'école doctorale doit se doter d'un règlement intérieur
- Un groupe de travail a été mis en place au sein de la MDD
- Un premier jet de la partie commune à toute les ED a été rédigé (30/04/20)

Consultée, la Direction des Affaires Juridiques s'est opposée à la rédaction proposée en souhaitant retirer toute paraphrase de l'arrêté de mai 2016 qui régit le fonctionnement des écoles doctorales. Les discussions restent en cours.

Remplacement des élus doctorants au conseil (mise en place d'élections)

Il y a actuellement un siège vacant, la plupart des doctorants élus vont soutenir leur thèse dans un avenir proche et leur mandat de deux ans arrive à échéance. Il convient d'organiser des élections pour renouveler les élus doctorants. Didier MAQUIN évoque la difficulté de la mise en place d'une élection « traditionnelle » et propose d'explorer les possibilités de vote électronique offerte par la plate-forme ADUM. Le conseil est consulté et cette proposition recueille un avis favorable à l'unanimité des présents.

Mise en place de formations disciplinaires

L'école Doctorale EEA de la ComUE de Lyon a mis en place des cours doctoraux appelés "tutoriales". Il s'agit de cours/conférences de 2h dispensés par des chercheurs et enseignants-chercheurs rattachés à l'ED. L'offre 2019-2020 comprend 32 tutoriales qui se déroulent de janvier à juin, un jour fixe de la semaine, sur deux créneaux horaires (14-16h et 16-18h). Les enseignements sont majoritairement en anglais. Didier MAQUIN propose la mise en place d'un tel dispositif de formation au sein de l'ED IAEM et évoque la possibilité de rendre obligatoire une participation minimale à ces conférences. Un tour de table est effectué afin de recueillir l'avis des conseillers.

Noureddine TAKORABET demande des précisions même s'il est d'accord sur l'idée de quotas.

Didier MAQUIN souligne le problème de réservation des salles à l'UL car les formations au niveau doctorat ne sont pas prioritaires. Pierrick GAUDRY indique que c'est une bonne idée mais il est contre le fait d'ajouter une obligation supplémentaire et propose de combiner avec les conférences non proposées par l'ED.

Didier MAQUIN soulève le problème du suivi de la réelle participation du doctorant. Jean-Yves MARION observe que les doctorants pourraient avoir des difficultés pour choisir entre les conférences de l'ED et celles du laboratoire. Didier MAQUIN propose alors d'intégrer les « colloquiums » du Loria dans le catalogue pour ne pas entrer en concurrence et d'étendre éventuellement à d'autres conférences organisées par les laboratoires. Jean-Yves MARION approuve cette proposition.

Le conseil n'ayant pas émis d'avis défavorable sur cette mise en place (à l'exception de l'obligation de suivre un quota déterminé d'heures), Didier MAQUIN va étudier ses modalités pratiques.

Examen des candidatures sur contrats doctoraux UL

Le bilan des Contrats Doctoraux en provenance des Pôles Scientifiques est le suivant

Dotation des laboratoires du pôle AM2I

LORIA = 6 ; CRAN = 3,5 vers IAEM (5 en tout) ; IECL = 4 ; LGIPM = 2 ; LCOMS = 1 ; LCFC = 0.

Dotation des laboratoires du pôle EMPP (Énergie, Mécanique, Procédés, Produits GREEN = 1.

Dotation des laboratoires du pôle BMS (Biologie, Médecine, Santé)

ADI = 0.

Dotation des laboratoires du pôle M4 (Matières, Matériaux, Métallurgie, Mécanique)

IJL = 1.

L'ED IAEM Lorraine est donc sollicitée pour l'inscription de 19 doctorants. Cet effectif est à mettre en regard de la centaine de doctorants inscrits annuellement au sein de l'ED et pour lesquels le Conseil n'est pas consulté. Didier MAQUIN évoque ensuite les contrats doctoraux en provenance de LUE (SITE-PIA3) et ceux cofinancés par la Région Grand Est pour lesquels tous les arbitrages ne sont pas encore rendus.

La parole est alors donnée aux Directeurs d'Unité de Recherche afin qu'ils présentent les listes principales et complémentaires des couples de sujets/candidats retenus (et validés par les commissions de mention correspondantes) (voir supports de présentation). A l'exception de la liste complémentaire du CRAN (liste non ordonnée), toutes les listes relatives aux contrats doctoraux en provenance des pôles scientifiques sont validées à l'unanimité des présents.

Temps de parole donné aux représentants des doctorants

Néant

Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 12h00.